

Monsieur le Député,

L'attractivité de la France en matière d'investissements étrangers est une priorité de l'action du Président de la République et du Gouvernement depuis 2017. Les investissements internationaux constituent en effet un levier majeur pour soutenir la croissance, l'innovation et l'emploi dans notre pays.

Depuis 2019, la France est la première destination d'Europe pour les investissements étrangers. En 2022, le nombre de projets d'investissements étrangers créateurs d'emplois recensés en France a atteint le chiffre record de 1 725 projets. Cette attractivité retrouvée participe pleinement à la réindustrialisation de notre pays : plus d'un quart des projets d'investissements internationaux recensés en 2022 (457 projets, soit 26 % du total) portent sur des activités industrielles.

En matière d'attractivité, les atouts structurels de la France sont multiples. Outre la position géographique de notre pays qui offre un accès direct et privilégié aux marchés européens, les investisseurs internationaux soulignent également la qualité de nos infrastructures et de notre main d'œuvre qualifiée.

Le niveau historique d'attractivité économique de la France pour l'accueil des projets d'investissements étrangers est également le fruit des mesures prises par le Gouvernement pour soutenir l'emploi, préserver l'appareil productif, moderniser le marché du travail, alléger la fiscalité et simplifier la vie des entreprises.

- le déploiement de France Relance et de France 2030 permet de relancer durablement notre appareil productif et notre capacité d'innovation dans les secteurs d'avenir ;
- l'environnement fiscal a été simplifié et allégé pour instaurer un cadre macroéconomique plus favorable à l'emploi, à la compétitivité des entreprises et à la réindustrialisation de notre pays ;
- les ordonnances « Travail » et les réformes de l'emploi et de l'apprentissage menées depuis 2017 ont permis de moderniser le fonctionnement du marché du travail et d'offrir un cadre juridique sécurisé et plus lisible aux entreprises ;
- enfin, des efforts de simplification administrative importants ont été engagés avec la loi du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises (PACTE), la loi du 10 août 2018 pour un État au service d'une société de confiance (ESSOC) et la loi du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique (ASAP).

.../...

Monsieur Charles RODWELL
Député
Assemblée nationale
126, rue de l'Université
75007 PARIS

Des dispositifs plus spécifiques ont également été mis en œuvre pour structurer l'action des pouvoirs publics en matière d'attractivité – notamment au sein de la Team France Invest – et mieux valoriser l'image de la France auprès des investisseurs étrangers. Le sommet Choose France qui se tient annuellement depuis 2018 à Versailles, sur votre circonscription, à l'initiative du Président de la République, en est le fer de lance.

Dans un contexte marqué par une concurrence internationale accrue et une hausse sans précédent des prix de l'énergie en Europe, demeurer le pays européen le plus attractif pour les investissements étrangers constitue un véritable défi pour la France et une priorité de l'action du Gouvernement.

Or, malgré les progrès accomplis, les investisseurs français comme étrangers soulignent la persistance de freins structurels importants pour l'attractivité économique de notre pays, sur lesquels il est nécessaire d'agir de manière prioritaire.

Premier volet de ces freins structurels à l'attractivité de la France, sur lequel un travail de fond a d'ores et déjà été collectivement engagé : la complexité des procédures d'installation et d'extension des sites industriels et le manque de foncier industriel disponible. Ce chantier s'inscrit au cœur des groupes de travail (« Ouvrir des usines, réhabiliter les friches, mettre à disposition des terrains ») coordonnés par le ministre de l'économie, des finances, de la souveraineté industrielle et numérique, dans le cadre du projet de loi relatif à l'industrie verte, qui comporte des mesures d'amélioration concrètes en la matière. Ces mesures s'appuieront notamment sur le rapport remis au Gouvernement par Laurent Guillot en janvier 2022, qui formule diverses recommandations pour réduire les délais de procédure, réformer l'autorisation environnementale en renforçant la participation du public et mieux orienter les porteurs de projets vers des sites « clés en main ».

Second volet de freins structurels à l'attractivité de la France, qui s'inscriront au cœur de votre mission : le besoin d'accroître la visibilité et la coordination des acteurs – publics et privés – impliqués dans notre politique d'attractivité et d'accompagnement des investissements étrangers en France.

Si la mise en œuvre de la Team France Invest constitue une avancée notable, les travaux que vous avez menés confirment que ce dispositif lancé en 2021 n'a pas encore atteint le degré de structuration, de visibilité et d'efficacité aujourd'hui reconnu à d'autres dispositifs tels que la Team France Export.

C'est pourquoi, en complément des travaux de simplification des procédures d'installations industrielles déjà engagés dans le cadre du projet de loi relatif à la l'industrie verte, il est essentiel de consolider et d'améliorer nos dispositifs spécifiques de soutien à l'attractivité et à l'accompagnement des investissements étrangers en France.

Dans ce contexte, et avec l'objectif de consolider la position de la France en tant que première destination des investissements étrangers en Europe, je souhaite vous confier une mission ayant pour objet d'améliorer et de simplifier l'identification, l'accompagnement et l'implantation des investissements étrangers en France.

Dans le cadre de cette mission, vous vous attacherez notamment à :

- recueillir les attentes et les besoins de l'ensemble des acteurs impliqués en matière d'investissements étrangers en France (État, opérateurs de l'État au premier rang desquels Business France, investisseurs étrangers, entreprises françaises partenaires ou sous-traitantes, élus et collectivités territoriales compétentes, etc.) ;

- réaliser un bilan complet de la mise en œuvre de la Team France Invest, et dresser un comparatif avec les dispositifs d'accompagnement des investissements étrangers mis en œuvre dans les autres pays européens ;

- formuler des propositions concrètes afin d'améliorer et de rationaliser la coordination des acteurs nationaux et locaux impliqués en matière d'investissements étrangers en France ;

- proposer une procédure expérimentale d'accompagnement des projets d'investissement qui pourra être déployée dans plusieurs régions pilotes volontaires, dans une logique de co-construction avec les administrations de l'État, les opérateurs (Business France, Banque des territoires) et les élus locaux ;

- étudier la création d'une procédure accélérée spécifique, visant à attirer de manière proactive et offensive les investisseurs susceptibles de compléter nos chaînes de valeur stratégiques sur le territoire français.

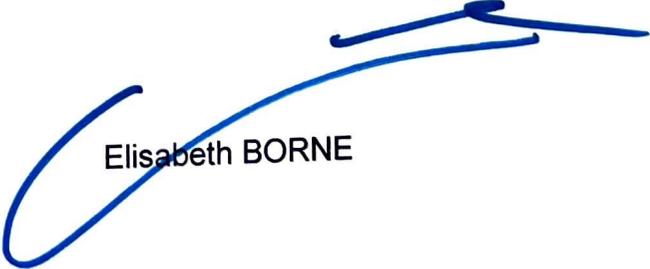
Vous veillerez à élaborer vos recommandations dans le respect des règles d'indépendance, d'impartialité et d'objectivité qui s'imposent au titre de la loi n°2017-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, et à m'informer des éventuelles mesures prises à cet effet.

Un décret vous nommera, en application de l'article LO 144 du code électoral, parlementaire en mission auprès de M. Bruno LE MAIRE, ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique et de M. Olivier BECHT, ministre délégué auprès de la ministre de l'Europe et des affaires étrangères, chargé du commerce extérieur, de l'attractivité et des Français de l'étranger.

Dans l'exercice de cette mission, vous bénéficierez de l'appui spécifique d'un fonctionnaire du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, et vous pourrez vous appuyer sur les services de la direction générale du Trésor, de la direction générale des entreprises, du secrétariat général pour l'investissement, de la direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international, de la direction de la diplomatie économique ainsi que sur les services déconcentrés.

Vos travaux devront aboutir [REDACTED] et donner lieu à la remise d'un rapport complet assorti de propositions concrètes.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député, en l'assurance de mes salutations les meilleures.



Elisabeth BORNE